



Lillers, le 14 décembre 2010

Direction Générale des Services

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 06 DECEMBRE 2010

Le Bureau de la Communauté Artois-Lys s'est réuni le six décembre deux mille dix à quinze heures, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Barois, Président, en suite de convocation en date du vingt-neuf novembre deux mille dix.

Etaient présents : Messieurs Pascal Barois, Gilles Mouquet, Daniel Rougé, Pierre Selin, Hervé Deroubaix, Marcel Cocq, Marc Boulnois, Madame Claudine Vincent.

Etait excusé : Monsieur René Hocq.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc Boulnois

FINANCES

1 - Objet : Emprunt de 40 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe pour le Budget Général - Véhicules et autres équipements

Agissant par délégation du Conseil, le Bureau de la Communauté Artois-Lys DECIDE, à l'unanimité :

Article 1. D'autoriser Monsieur le Président à intervenir à la signature de toutes les pièces nécessaires à la réalisation d'un emprunt d'un montant de 40 000€ destiné à financer l'acquisition de véhicules et autres équipements auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe.

Article 2. Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- montant du prêt 40 000 euros

7 rue de la Haye - BP 57
62193 LILLERS cedex
Tél. 03 21 54 60 70
Fax 03 21 64 80 48
www.cc-artois-lys.fr
e-mail : contact@cc-artois-lys.fr

Toute correspondance administrative
est à adresser à Monsieur le Président
de la Communauté Artois-Lys

- durée	5 ans
- périodicité	trimestrielle
- mode d'amortissement	échéances constantes
- taux d'intérêt fixe	2,50 %
- versement des fonds	pour le 31 décembre 2010
- montant de l'échéance	2 133,84 euros
- 1 ^{ère} échéance	janvier 2011
- commission d'engagement	100,00 euros

Article 3. Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béthune et à Monsieur le Receveur Municipal de Lillers.

Article 4. D'autoriser Monsieur le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues par le contrat.

2 - Objet : Emprunt de 60 000 euros auprès du Crédit Agricole Nord de France pour le Budget Général - Aménagement de bâtiments

Agissant par délégation du Conseil, le Bureau de la Communauté Artois-Lys DECIDE, à l'unanimité :

Article 1. D'autoriser Monsieur le Président à intervenir à la signature de toutes les pièces nécessaires à la réalisation d'un emprunt d'un montant de 60 000€ destiné à financer l'aménagement de bâtiments auprès du Crédit Agricole Nord de France.

Article 2. Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- montant du prêt	60 000 euros
- durée	10 ans
- périodicité	trimestrielle
- mode d'amortissement	échéances constantes
- taux d'intérêt fixe	3.10 %
- versement des fonds	entre 15 janvier et le 10 mars 2011
- montant de l'échéance	1 750,25 euros
- 1 ^{ère} échéance	avril 2011

- commission d'engagement 109,00 euros

Article 3. Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béthune et à Monsieur le Receveur Municipal de Lillers.

Article 4. D'autoriser Monsieur le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues par le contrat.

3 - Objet : Emprunt de 200 000 euros auprès du Crédit Agricole Nord de France pour le Budget Général - Lutte contre les inondations

Agissant par délégation du Conseil, le Bureau de la Communauté Artois-Lys DECIDE, à l'unanimité :

Article 1. D'autoriser Monsieur le Président à intervenir à la signature de toutes les pièces nécessaires à la réalisation d'un emprunt d'un montant de 200 000€ destiné à financer les travaux réalisés dans le cadre de la lutte contre les inondations auprès du Crédit Agricole Nord de France.

Article 2. Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- montant du prêt 200 000 euros
- durée 15ans
- périodicité trimestrielle
- mode d'amortissement échéances constantes
- taux d'intérêt fixe 3.53 %
- versement des fonds entre 15 janvier et le 10 mars 2011
- montant de l'échéance 4 307,70 euros
- 1^{ère} échéance avril 2011
- commission d'engagement 250,00 euros

Article 3. Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béthune et à Monsieur le Receveur Municipal de Lillers.

Article 4. D'autoriser Monsieur le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues par le contrat.

DEVELOPPEMENT DURABLE

4 - Objet : Aménagement du territoire Artois-Lys - Geotopia : prestations d'activités de Geotopia pour Nature et Découvertes - été 2011

Agissant par délégation du Conseil, le Bureau de la Communauté Artois-Lys DECIDE, à l'unanimité :

- de valider la charte de l'intervenant qui consiste à définir les engagements entre Nature et Découvertes et Geotopia pour l'organisation d'une sortie nature au cours de l'été 2011 reprise au catalogue de la société ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Artois-Lys à intervenir à sa signature.

5 - Objet : Numérisation du cadastre : Avenant n°3 à la Convention entre la Direction Générale des Impôts et la Communauté Artois-Lys

Agissant par délégation du Conseil, le Bureau de la Communauté Artois-Lys DECIDE, à l'unanimité :

- de valider l'avenant n°3 à la convention Direction Générale des Impôts et la Communauté Artois-Lys du 1^{er} Décembre 2006 avec le Syndicat Intercommunal de Distribution d'eau de la Région de Gonnehem ;
- d'autoriser Monsieur le Président à intervenir à la signature de cet avenant (voir avenant joint) et de toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Conformément à l'article R102 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours administratives d'appel, le Tribunal Administratif de LILLE peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations dans un délai de deux mois à compter de leurs publications.



SEANCE DU BUREAU DU 06 DECEMBRE 2010

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

FINANCES

- 1 - Emprunt de 40 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne Nord France Europe pour le Budget Général - Véhicules et autres équipements
- 2 - Emprunt de 60 000 euros auprès du Crédit Agricole Nord de France pour le Budget Général - Aménagement de bâtiments
- 3 - Emprunt de 200 000 euros auprès du Crédit Agricole Nord de France pour le Budget Général - Lutte contre les inondations

DEVELOPPEMENT DURABLE

- 4 - Aménagement du territoire Artois-Lys - Geotopia : prestations d'activités de Geotopia pour Nature et Découvertes - été 2011
- 5 - Numérisation du cadastre : Avenant n°3 à la Convention entre la Direction Générale des Impôts et la Communauté Artois-Lys